Activités propres et initiatives de la FSPAP

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP**

Band (Jahr): **- (1990)**

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

2. Activités propres et initiatives de la FSPAP

Fonds pour le sauvegarde et la gestion de paysages ruraux traditionnels

Comme mentionné dans le dernier rapport d'activité, un groupe de travail intitulé "Le Parlement et les 700 ans de la Confédération", présidé par feu le conseiller aux Etats Max Affolter, décédé au printemps 1991, a décidé de créer un fonds pour le sauvegarde et la gestion de paysages ruraux traditionnels. Cette idée remonte à une initiative de la FSPAP, qui l'avait soumise aux instances compétentes; elle avait attiré leur attention sur l'utilité et la nécessité d'un tel fonds, par exemple pour la création d'un deuxième parc national à l'occasion de l'année du jubilé.

En dates du 23 et du 26 novembre, les Bureaux des deux Chambres ont voté une initiative parlementaire pour la création de ce fonds de protection du paysage. Le projet contenait un rapport et deux arrêtés fédéraux sur les aides financières destinées à maintenir et à entretenir les paysages ruraux traditionnels et sur la création du fonds en question.

Une des bases importantes de cette initiative parlementaire est un rapport détaillé sur les domaines d'application, illustré à l'aide d'exemples de réalisation concrets, que la FSPAP a rédigé au printemps et en été sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), en collaboration avec le groupe de travail "Culterra" (Berne).

Bâtiments ruraux en montagne: les résidences secondaires de demain ?

Le rêve de posséder une maison dans la verdure, un chalet sur l'alpe —ou de réaliser rapidement des bénéfices— a déclenché ces dernières décennies une véritable ruée sur les bâtiments agricoles utilitaires ou d'habitation, parfois les deux, situés en dehors des zones à bâtir. Parallèlement, on a vu abandonner jusqu'à 95 % des bâtiments agricoles de certaines régions, dans les montagnes tessinoises par exemple, pour différentes raisons: restructuration de l'exploitation des sols, mises en valeur, améliorations, mécanisation, mais aussi émigration croissante de la population. Ces bâtiments désormais vides se délabrent avec le temps et rappellent les ruines d'anciennes civilisations, ou alors sont transformés avec plus ou moins de mauvais goût. Il se pose la question délicate de savoir si nous devons assister sans réagir à la déchéance de ces paysages familiers, et par conséquent de notre héritage culturel, ou si nous voulons sacrifier les régions de montagnes et en faire un paysage de résidences de vacances et de détente. Dans les deux cas, les scénarios adoptés modifieront radicalemement le paysage, de sorte qu'il faut discuter à fond du développement attendu au plan fondamental de l'aménagement du territoire. Le fait qu'une grande partie des moyens, granges, "rustici" et raccards aient déjà été transformés en chalets de vacances démontre que l'on a délibérément ignoré le principe de l'aménagement du territoire en zones d'affectation. Vu que le droit en vigueur, notamment l'art. 24 de la loi sur l'aménagement du territoire, n'offre aucune perspective de développement des possibilités de sauvegarde, l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) a été complètement révisée au 20 octobre 1989. Elle a rouvert timidement la porte aux changements d'affectation des immeubles en définissant une nouvelle "zone de maintien".
La FSPAP a publié une brochure sur ces problèmes (auteurs: R. Rodewald, M. Schmidt), et organisé à Brigue un séminaire sur les scénarios de développement du paysage construit en Haut-Valais (voir chapitre 7).

Routes alpestres - le début des ennuis

La végétation alpine est riche en plantes protégées qui ont su s'adapter de manière fascinante aux circonstances climatiques ambiantes. Elle caractérise le paysage alpin (arbrisseaux, nains, sont parfois les derniers représentants d'anciennes biocénoses naturelles, etc). L'agriculture alpestre entre toujours plus massivement en conflit avec la protection du paysage par suite de la mécanisation croissante et de l'inten-sification de l'exploitation. La surexploitation des alpages sous forme de suramendement ou de surpâturage (notamment dans les domaines à sous-sol instable, les tourbières par exemple), et le danger d'éboulement accru en sont les conséquences. Cette évolution est souvent en rapport étroit avec la "mise en valeur" des alpages. Un sentier alpestre bien construit, souvent même goudronné, rend certainement service à l'exploitant de l'alpe, mais conduit par ailleurs à un morcellement du paysage, parfois même au démantèlement de précieux biotopes et forêts de montagne. De plus, les étables et granges situées en bordure du chemin font l'objet des convoitises toujours plus pressantes de citadins désireux de les transformer en locaux de vacances, et d'introduire ainsi par la petite porte un tourisme inopportun dans des régions fragiles. Le raccordement aux voies de transport conduit aussi à une modification du mode d'exploitation: l'élevage de génisses, plus lucratif que l'élevage de boeufs traditionnel, devient possible mais recèle plusieurs dangers: problèmes écologiques, mais aussi tentation pour l'exploitant, notamment en altitude, d'améliorer le rendement fourrager par l'épandage de boues d'épuration, de purin et d'engrais artificiels. La FSPAP a attiré l'attention sur ces problèmes dans le cadre de consultations, ainsi que de différentes procédures juridiques et d'une conférence de presse. Il ne s'agit pas de priver les paysans de montagne de facilités destinées à améliorer leurs conditions de travail, mais de développer des stratégies et plans régionaux d'exploitation et de mise en valeur des alpages qui soient conformes aux objectifs des inventaires des paysages protégés ou des plans des zones protégées.

A part ces questions fondamentales, la FSPAP se voit régulièrement obligée de critiquer des défauts de procédure dans le cadre de projets concrets de mise en valeur: c'est ainsi que le Conseil d'Etat du canton de Schwyz a approuvé un recours de la FSPAP critiquant le développement et la consolidation du chemin pédestre et de transport de Sulzel sur l'alpe Grueb au-dessus de Willerzell (SZ) au bord du lac de la Sihl, une zone de détente dans un "paysage d'une beauté et d'une valeur toutes particulières". En conséquence, la coopérative alpestre a révisé son projet, renonçant à élargir exagérément le chemin et à le bitumer en dépit d'une pente dépassant 15%.

Le poids supplémentaire qui est accordé à la protection de la nature et du paysage dans le domaine des améliorations ne doit cependant pas se limiter à une élaboration biotechnique aussi discrète que possible et à des mesures de réaménagement des espaces verts, mais aussi préciser des objectifs d'exploitation (telle l'exploitation extensive des pâturages), la définition des zones fermées à toute exploitation et l'aide à l'entretien des installations d'exploitation existantes (sentiers naturels, téléphériques de transport).

Sentier-nature de Gletsch

Le nombre de demandes du petit guide d'accompagnement est devenu de plus en plus important. Ce qui laisse présager un intérêt croissant pour notre petite infrastructure, surtout de la part des classes d'école des 3 régions linguistiques de la Suisse. Mais le nombre d'exemplaires du guide délivrés en langues anglaise et hollandaise est aussi assez impressionant (touristes de passage). Après cinq ans d'existence ce sentier-nature commence à être bien connu et très apprécié du point de vue didactique.